

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'assistance en informatique

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien d'assistance en informatique

Sigle du titre professionnel : TAI

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux-

Code(s) ROME : I1401

Formacode : 31081, 31080, 24231, 31051, 31016

Date de l'arrêté : 26/04/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 13/05/2023

Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TAI

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	3/30

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Installer et configurer les équipements et services réseaux Intervenir sur un réseau sécurisé Intervenir sur un annuaire Active Directory	04 h 00 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes. Etape 1. Elle se déroule sous surveillance, sans la présence du jury et dure 3 heures. Le candidat effectue des manipulations sur deux machines virtuelles (dont un client, un serveur) et un équipement réseau sans fil. Etape 2. Elle se déroule en présence du jury et dure 1 heure. Le candidat prend connaissance des informations sur la plateforme d'évaluation, hors présence du jury, pendant 15 minutes. Puis, en présence du jury pendant 45 minutes, le candidat présente son travail réalisé dans l'étape 1 et répond successivement à une demande d'assistance et à un incident. Lors de l'assistance et de la résolution d'incident, un membre du jury joue le rôle d'un utilisateur pendant que l'autre observe le candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Intervenir sur un réseau sécurisé	00 h 30 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury conduit l'entretien technique à l'aide du guide. Une machine assemblée éteinte avec les composants est mise à disposition pour évaluer la compétence "Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile".
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'épreuve se déroule en 2 étapes :

Etape 1 :

Cette étape doit être réalisée en amont de la présence du jury.

Le surveillant remet au candidat le sujet de la mise en situation professionnelle étape 1.

Tous les candidats sont ensemble dans une salle avec le surveillant et ont le même sujet.

Les candidats disposent d'un poste de travail avec deux machines virtuelles et d'un routeur point d'accès wifi de type linksys.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	4/30

Ils réalisent les configurations qui leur sont demandées, une au moins nécessite la compréhension de l'anglais écrit.
Le candidat rédige un compte-rendu de son intervention conformément à une consigne.
A l'issue de cette phase le poste de travail que le candidat a utilisé est numéroté par le surveillant et rangé dans un local fermé.

Etape 2 :

Les candidats attendent dans une salle surveillée pendant 15 minutes avant de rencontrer le jury.
Le surveillant remet au candidat le poste de travail qu'il a préparé, ainsi que le schéma de la plateforme.

Puis face au jury :

- le candidat connecte le PC qu'il a préparé sur la plateforme ;
- le jury vérifie à l'aide d'un guide de correction le travail effectué pendant la première étape ;
- le candidat répond à une demande d'assistance que lui présente le jury ;
- le candidat sort de la salle et le jury prépare un incident et un ticket d'incident ;
- le candidat résout l'incident et renseigne le ticket à la fin de son intervention.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

Une machine assemblée éteinte avec les composants (barrette mémoire, disque dur, carte d'extension) est mise à disposition pour évaluer la compétence « Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile".

Précisions pour le candidat VAE :

En amont de la session d'examen, le candidat contacte le centre organisateur pour connaître les moyens techniques, matériels et logiciels mis en place pour la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	5/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assister ou dépanner les utilisateurs					
Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc	La demande d'intervention est prise en compte. Le dossier d'incident est créé et qualifié. L'incident est traité ou escaladé via un outil de gestion d'incidents. La recette est faite avec l'utilisateur. L'inventaire des matériels informatiques est réalisé. Le système de gestion du parc informatique est mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques	L'utilisation et le fonctionnement des outils collaboratifs et bureautiques sont expliqués à l'utilisateur dans un langage adapté à l'utilisateur. La réponse correspond à la demande de l'utilisateur. Les ressources sont synchronisées. Les fonctionnalités sont correctement paramétrées. Un compte-rendu concis est rédigé dans le respect des procédures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	Les informations sont recueillies auprès des utilisateurs dans un langage adapté. Les tests utilisés sont appropriés. La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente. Le fonctionnement matériel et logiciel est vérifié.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en service des équipements numériques					
Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur	L'installation est conforme aux procédures. Le test du fonctionnement est réalisé. La mise à jour et la personnalisation du système sont réalisées. Le poste utilisateur est raccordé au réseau local. Les ressources partagées sont accessibles. Le compte rendu est transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	6/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile	Les règles de sécurité sont respectées. Les composants sont identifiés et choisis en fonction de leurs compatibilités. La recherche d'information dans les notices techniques est efficace, y compris dans les notices en anglais. Le fonctionnement du composant est vérifié. Le compte rendu est transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données	La politique de sécurité de l'entreprise est respectée. Les matériels sont protégés. Les mises à jour de sécurité sont assurées. La confidentialité des données d'un équipement est respectée. Les sauvegardes de données sont vérifiées et utilisables dans le cadre d'une restauration.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur les éléments de l'infrastructure					
Installer et configurer les équipements et services réseaux	L'équipement réseau est installé et paramétré. Les services réseaux sont configurés. Les procédures sont respectées. Le plan d'adressage existant est respecté. L'équipement réseau est testé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un réseau sécurisé	La politique de sécurité de l'entreprise est respectée. Le pare-feu est paramétré. La connexion VPN de l'utilisateur est configurée et opérationnelle. Le réseau sans fil est configuré et sécurisé. Les tests sont réalisés. Les équipements sans fil ont accès aux ressources.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un annuaire Active Directory	L'équipement est intégré au domaine. La création ou la suppression d'un compte utilisateur est conforme à la demande. Les accès aux ressources partagées sont conformes à la demande. Le fonctionnement de l'opération est validé. Le compte rendu de chaque intervention est explicite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	8/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique
	Installer et configurer les équipements et services réseaux
	Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur
	Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile
	Intervenir sur un annuaire Active Directory
	Intervenir sur un réseau sécurisé
	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc
Apprendre en continu	Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques
	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique
	Installer et configurer les équipements et services réseaux
	Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur
	Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile
	Intervenir sur un annuaire Active Directory
	Intervenir sur un réseau sécurisé
	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TAI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour la 2ème phase de la mise en situation professionnelle (1h), pour l'entretien technique (30min) et pour l'entretien final (15 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	9/30

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La 1ère phase de la mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant, hors de la présence du jury.

Les postes informatiques préparés par les candidats doivent être stockés dans un endroit sécurisé de manière à garantir qu'aucun candidat ne peut y avoir accès.

Une salle surveillée doit être accessible pendant toute la durée de l'évaluation face au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	10/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'assistance en informatique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	11/30

CCP

Assister ou dépanner les utilisateurs

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	01 h 00 min	Le candidat prend connaissance des informations sur la plateforme d'évaluation, hors présence du jury, pendant 15 minutes. Puis, en présence du jury, pendant 45 minutes le candidat répond successivement à une demande d'assistance et à un incident. Lors de l'assistance et de la résolution d'incident, un membre du jury joue le rôle d'un utilisateur pendant que l'autre observe le candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation professionnelle, à l'aide d'un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	13/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

- Les candidats attendent dans une salle surveillée pendant 15 minutes avant de rencontrer le jury.
15 minutes avant de rencontrer le jury, le surveillant remet au candidat le schéma de la plateforme.
- le candidat répond à une demande d'assistance que lui présente le jury ;
 - il rédige un compte-rendu de son intervention ;
 - le candidat sort de la salle et le jury prépare un incident et un ticket d'incident ;
 - le candidat résout l'incident et renseigne le ticket à la fin de son intervention.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister ou dépanner les utilisateurs

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le temps de préparation de chaque candidat avant la mise en situation professionnelle devant le jury (15 minutes) a lieu sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve.
L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	14/30

CCP

Mettre en service des équipements numériques

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes. Etape 1. Elle se déroule sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure. Le candidat effectue des manipulations sur une machine virtuelle client. Etape 2. Elle se déroule en présence du jury et dure 30 minutes. Le candidat présente son travail réalisé dans l'étape 1 et répond à une demande que lui soumet le jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile	00 h 30 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury conduit l'entretien technique à l'aide d'un guide. Une machine assemblée éteinte est mise à disposition pour évaluer la compétence « Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile »
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	15/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'épreuve se déroule en 2 étapes :

Etape 1 :

Cette phase doit être réalisée en amont de la présence du jury.

Le surveillant remet au candidat le sujet de la mise en situation professionnelle étape 1.

Tous les candidats sont ensemble dans une salle avec le surveillant et ont le même sujet.

Les candidats disposent d'un poste de travail avec un logiciel de virtualisation.

A l'issue de cette phase, le poste de travail que le candidat a utilisé est numéroté par le surveillant et rangé dans un local fermé.

Etape 2 :

Les candidats attendent dans une salle surveillée pendant 15 minutes avant de rencontrer le jury.

Le surveillant remet au candidat le poste de travail qu'il a préparé, ainsi que le schéma de la plateforme.

- le candidat connecte le PC qu'il a préparé sur la plateforme du jury ;
- le jury vérifie à l'aide d'un guide de correction le travail effectué pendant la première phase ;
- le candidat répond à une demande que lui présente le jury.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Une machine assemblée éteinte avec les composants est mise à disposition avec les différents composants (disque SSD, carte d'extension...)

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en service des équipements numériques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	16/30

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'étape 1 de la mise en situation. Il doit veiller à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques en mettant en place soit un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, soit une surveillance physique renforcée. L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	17/30

CCP

Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer et configurer les équipements et services réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory Intervenir sur un réseau sécurisé	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux étapes. Etape 1. Elle se déroule sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure. Le candidat effectue des manipulations sur un équipement réseau sans fil et une machine virtuelle de serveur. Etape 2. Elle se déroule en présence du jury et dure 30 minutes. Le candidat présente son travail réalisé dans l'étape 1 et répond à une demande que lui soumet le jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Installer et configurer les équipements et services réseaux Intervenir sur un annuaire Active Directory Intervenir sur un réseau sécurisé	00 h 30 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury conduit l'entretien technique à l'aide d'un guide.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	19/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'épreuve se déroule en 2 étapes :

Etape 1 :

Cette phase doit être réalisée en amont de la présence du jury.

Le surveillant remet au candidat le sujet de la mise en situation professionnelle étape 1. Tous les candidats sont ensemble dans une salle avec le surveillant et ont le même sujet.

Les candidats disposent d'un poste de travail avec deux machines virtuelles et d'un routeur point d'accès wifi de type linksys.

A l'issue de cette phase le poste de travail que le candidat a utilisé est numéroté par le surveillant et rangé dans un local fermé.

Etape 2 :

Les candidats attendent dans une salle surveillée pendant 15 minutes avant de rencontrer le jury.

Le surveillant remet au candidat le poste de travail qu'il a préparé, ainsi que le schéma de la plateforme.

- le candidat connecte le PC qu'il a préparé sur la plateforme du jury ;
- le jury vérifie à l'aide d'un guide de correction le travail effectué pendant la première phase;
- le candidat répond à une demande que lui présente le jury.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	20/30

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve écrite. Il doit veiller à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques en mettant en place soit un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, soit une surveillance physique renforcée. L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	21/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien d'assistance en informatique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle équipée d'un poste de travail par candidat pour l'étape 1. Un espace par jury pour la partie pratique en présence du jury	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un espace permettant d'assurer la confidentialité des échanges	Cet espace peut être le même que celui de la deuxième étape de la mise en situation
Questionnaire professionnel		Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 8 Go de RAM) avec interface réseau filaire et interface réseau Wi-Fi.	1	Utilisé pour l'étape 1 de la mise en situation professionnelle hors jury et l'étape 2 en présence du jury
	1	Un poste de travail « jury » permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 8 Go de RAM) avec interface réseau filaire et interface réseau Wi-Fi	4	Utilisé pour l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
Machines	1	Un accès à un réseau public haut débit.	4	Utilisé pour l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Un switch minimum 5 ports	4	Utilisé pour l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Une tablette ou smartphone Wi-Fi par jury	4	Utilisé pour l'étape 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Un routeur point d'accès réseau sans fil (avec la réservation DHCP)	1	Utilisé pour l'étape 1 de la mise en situation, et 2 en présence du jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien d'assistance en informatique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Technicien d'assistance en informatique Arrêté du 06/04/2018		Technicien d'assistance en informatique Arrêté du 26/04/2023
CCP	Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs	CCP	Assister ou dépanner les utilisateurs
CCP	Mettre en service des équipements numériques	CCP	Mettre en service des équipements numériques
CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure	CCP	Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAI	RE	TP-00476	08	13/05/2023	24/05/2023	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

